

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 27418
Numéro SIREN : 331 418 517
Nom ou dénomination : COLOMBUS

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2021 sous le numéro de dépôt 51264



2105133501



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
0 891 01 75 75
0301770100

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : COLOMBUS

Numéro RCS : 331 418 517

Numéro Gestion : 2020B27418

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 190 R DE RIVOLI
75001 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R051264 (2021 51335)

Date du Dépôt : 20/04/2021

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 31/03/2021

Décision 1 : Changement de président

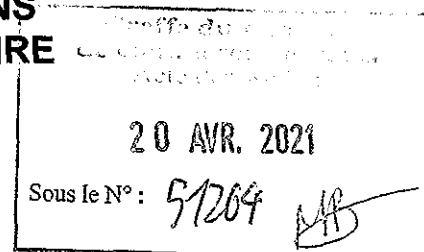
fait à Paris, le 20 avril 2021

PL 31/03/21 CZ

20327418

COLOMBUS
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 190 Rue de Rivoli, 75001 PARIS
331 418 517 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 31 mars 2021



L'an deux mille vingt et un,
Le 31 mars,
A 10 Heures,

Les associés de la société COLOMBUS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 190 Rue de Rivoli 75001 PARIS, sur convocation faite par lettre simple adressée le 30 mars 2021 à chaque associé.

Sont présentes :

Société COLOMBUS INTERNATIONAL, représentée aux présentes par son Gérant Monsieur Hugues HERSART DE LA VILLEMARQUE titulaire de 2496 actions en pleine propriété,

Madame Aniéla HERSART DE LA VILLEMARQUE, titulaire de 1 action en pleine propriété,

Madame Camille HERSART DE LA VILLEMARQUE, titulaire de 1 action en pleine propriété,

Madame Noélie HERSART DE LA VILLEMARQUE, titulaire de 1 action en pleine propriété,

Madame Pauline HERSART DE LA VILLEMARQUE, titulaire de 1 action en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 2 500 actions sur les 2500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mathieu MOREAU, en sa qualité de Président de la Société.

la société COMPETENCE, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Mathieu MOREAU de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Hugues HERSART DE LA VILLEMARQUE
Né à RENNES le 21 juin 1949
De nationalité française
Demeurant 22 Boulevard des Invalides, 75007 PARIS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Hugues HERSART DE LA VILLEMARQUE ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

• Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Hugues de La VILLEMARQUE

